

Fiche – Associations, collectivités territoriales...

Les appels du Cluster 2 "**Culture, créativité et société inclusive**" portent sur les enjeux auxquels sont confrontés nos sociétés, qu'ils soient sociaux, économiques, politiques ou culturels. Il s'agit, par exemple, de la crise de confiance dans la démocratie, de la montée des populismes, de la remise en cause de l'Union européenne ; de la sauvegarde et de la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine européens ; des migrations ; de la réduction des inégalités, de la formation, de l'adaptation au marché du travail, etc.

Ces sujets ne peuvent être traités que par des **consortiums européens, multidisciplinaires et intersectoriels** combinant recherches, expérimentations, dialogue politique et engagement des parties prenantes : acteurs sociaux, économiques et culturels, collectivités territoriales... et des citoyens (les jeunes en particulier).

Les projets doivent produire des **connaissances nouvelles, des recommandations politiques, des solutions technologiques ou de nouvelles pratiques** : outils de démocratie participative ou de concertation ; techniques et méthodes de protection et valorisation du patrimoine et des arts ; nouveaux modèles de gouvernance des institutions culturelles ; modules de formation ; protection sociale ; accueil des migrants ; tourisme culturel ; innovations dans le logement...

Les **collectivités territoriales** peuvent être appelées à participer à des expériences de démocratie participative, à la mise en place de politique de formation tout au long de la vie, à des initiatives dans le domaine du tourisme culturel, dans le domaine du logement ou de l'emploi. Les **institutions culturelles** (et autres acteurs du monde culturel : artistes, designers...) peuvent piloter des expériences innovantes autour de l'accès au patrimoine ou du développement de nouvelles technologies pour protéger, restaurer et sauvegarder notre patrimoine culturel. Les **associations, ONG, collectivités territoriales ou agences d'innovation et de développement économique** peuvent aussi être des terrains d'études ou des démonstrateurs: sur leur rôle dans la promotion de nos idéaux démocratiques et la lutte contre les idées extrémistes, sur la gestion des traumatismes sociaux, sur la résilience de nos sociétés, sur la sauvegarde des patrimoines régionaux (patrimoine immatériel, patrimoine industriel...); sur la réinsertion ; sur l'intégration des migrants, l'aide au plus vulnérables ; sur les inégalités sociales ; pour structurer des filières porteuses d'emplois et le développement des compétences... Ils facilitent l'accès au terrain et permettent de tester des solutions, des méthodes, des politiques publiques.

Mots clefs en anglais:

Social innovation; democratic participation; democratic governance; citizen participation; civic engagement; e-government; digital citizenship; deliberative processes; artificial intelligence ; inclusion of marginalized groups; human rights; European values ; multilingualism ; cultural management; cultural institutions; cultural tourism ; museums; architecture and design; preservation of monuments; preservation of collections; preventive restoration; ageing societies; silver economy; mental health;

unemployment; precariousness; vulnerable groups; territorial inequalities; digital skills gap; social security system; welfare systems; household policies; social inclusion; school dropout; early childhood education; lifelong learning; ICT for learning; innovative pedagogical practices; ICT for inclusion; societal resilience; rural development.

Exemples d'activités et de participation à des projets

- Développer de nouvelles **collaborations** avec des chercheurs et autres institutions culturelles ou communautés locales.
- Mener **conjointement** (chercheurs, associations et collectivités locales ; éventuellement PME) des **expériences de sensibilisation** à la démocratie dans les quartiers défavorisés ; ou de sensibilisation à notre patrimoine commun
- Mener conjointement (chercheurs, ONG, associations...) des recherches de **terrain** : sur les inégalités, les conflits sociaux, l'accès au soin, l'accès aux services, la prise en charge de plus fragiles, l'intégration des migrants, le soutien scolaire, les idées extrémistes, le poids des réseaux sociaux, les fake-news, les radicalisations...
- Apporter son expertise, sa connaissance du terrain : connaissance de patrimoine (pour les musées, archives), connaissance du quartier (association)
- Créer de nouveaux **espaces** d'interactions et d'expérimentations entre citoyens, acteurs sociaux, politiques (par exemple fablab, chantiers d'insertion)
- **Promouvoir le rôle des institutions** culturelles ou des ONG dans la croissance économique, dans la gestion des conflits, dans la résilience des sociétés, dans la lutte contre les inégalités...
- Travailler avec d'autres acteurs (chercheurs mais aussi PME pour les outils) à sa propre mise en valeur (muséologie, scénographie... pour els bibliothèques, archives)
- Participer à **l'élaboration de solutions, d'outils** techniques ou de **recommandations** politiques.
- Mettre en place nouvelles formes de participation civique (démocratie participative)
- Développer le tourisme culturel ou rural
- Faciliter **l'accès** aux biens et sites culturels, développer de nouveaux modes de **mis en valeur**
- Renforcer l'insertion des jeunes
- Conseils en **formation**, développement de compétences, accompagnement et retour à **l'emploi**.
- Explorer de nouveaux modes de **management** participatif
- Concevoir des outils de médiation culturelle

Quelles modalités de participation ?

Être coordinateur, c'est :

Porter un projet, en coordonner la conception, l'écriture et le dépôt ; animer le consortium qui va le réaliser ; être l'interlocuteur de l'agence exécutive européenne et gérer la production des rapports ; bénéficier d'un financement significatif et d'une grande visibilité.

Être bénéficiaire, c'est :

Être partenaire d'un projet et participer à la réalisation de ses activités et, à ce titre, bénéficier d'une partie de la subvention allouée au projet, être responsable de livrables et de la bonne gestion de la subvention.

Être partie tierce, c'est :

S'impliquer dans la réalisation d'un projet par l'intermédiaire d'un bénéficiaire. On intègre ainsi le partenariat en tant que "Partie tierce mettant à disposition des ressources contre remboursement" ; on peut ainsi bénéficier de fonds sous la responsabilité du bénéficiaire. Ce statut favorise l'ouverture aux projets européens pour les petites structures n'ayant pas les capacités de gérer directement des fonds.

Quels bénéfices ?

- Obtenir des financements
- Réaliser des projets
- Collaborer avec d'autres institutions en Europe
- Développer sa structure : emplois, compétences, échanges de bonnes pratiques, matériel, visibilité, internationalisation
- Entrer dans le cercle vertueux des projets européens

Qui pour m'aider ?

Le Point de Contact National en charge du Cluster 2 : pcn-shs@recherche.gouv.fr

Vos conseils régionaux

Où trouver l'info ?

[Le portail français Horizon Europe](#)

- [Page dédiée au Cluster 2](#)
- [Pages « comment participer ? »](#)

[Le portail de la Commission européenne Funding & tenders](#) : enregistrement, publication des appels, recherche de partenaire, résultats, inscription, etc.